

Thème EMC, nouveaux programmes 2nde BAC PRO « La Liberté, nos libertés, ma liberté »

Problématique possible : Peut-on tout dire au nom de la liberté d'expression ? Quels risques pour la démocratie si tout est dit au nom de la liberté d'expression ?

Cette problématique nous invite à nous interroger sur la question de la mise en tension entre la liberté dans sa dimension philosophique (pas d'asservissement) et sa traduction juridique (respecter les libertés d'autrui pour en jouir soi-même : cf. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 4 « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi »).

Compétences EMC :

- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement,
- Effectuer une recherche documentaire en faisant preuve d'esprit critique.

Cette activité permet aussi de développer des compétences en histoire comme :

- Contextualiser,
- Mener et construire une démarche historique et la justifier,
- Collaborer et échanger en histoire,
- S'appropriier des notions.

Mais aussi en lettres :

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer,
- Devenir un lecteur compétent et critique.

Références :

La DUDH, article 19

La DDHC de 1789, articles 4 et 11

La loi n°2018-1202 du 22/12/2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (articles 11-16)

Objectif : construire une réflexion sur la liberté d'expression (un droit fondamental de l'homme depuis le 18^{ème} siècle) et sur ses nouveaux enjeux avec les cultures numériques « en posant les questions de l'aliénation, de l'émancipation et de l'autonomie de l'individu ».

Tâche finale complexe : rédiger un article, un discours qui définit le concept de liberté d'expression ainsi que ses limites afin de garantir la démocratie. Cette activité sera réalisée à partir d'un carnet d'enquête élaboré tout au long de la séquence.

Le carnet d'enquête



L'élève est libre de noter ce qu'il souhaite dans ce « carnet », ce qu'il a compris, retenu de la séance mais aussi ses interrogations.

Une seule contrainte : la réflexion des élèves est obligatoirement référencée (sources vues en classe ou lors d'une recherche personnelle).

Le carnet peut prendre n'importe quelle forme (numérique, fabrication réalisée par les élèves, pages réservées à cet effet dans le cahier/ le classeur). L'essentiel est que l'élève se l'approprie et qu'il soit identifié comme tel.

Pour se familiariser avec cet outil, le professeur peut lors des premières séances proposer une page avec une guidance pour donner des repères aux élèves.

La démarche de projet en enseignement moral et civique (extrait des nouveaux programmes)

☑ Construit à partir des questions de l'élève et de situations concrètes (actualité, vidéos, films documentaires et films de fiction, actions au sein de l'établissement ...), le projet permet de convoquer ses expériences, ses opinions et ses convictions.

☑ Dans une démarche d'enquête, l'élève conduit des recherches documentaires portant sur une ou plusieurs entrées retenues par le professeur. Cette phase peut l'amener à rencontrer des partenaires de l'établissement ou du centre de formation (réservistes citoyens, représentants d'association, élus locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprise, etc.). Recherches et enquêtes contribuent à construire les « notions et mots-clés » à partir des « références et repères » indiqués dans le programme : l'élève consolide ainsi sa culture civique.

☑ L'enseignement moral et civique initie progressivement l'élève à la pratique du débat réglé qui peut prendre les formes de la discussion ou celles du discours ; il développe ainsi la capacité à prendre la parole en public.

☑ Le projet aboutit à une production finale qui peut être réalisée de manière individuelle ou collective, qui peut prendre une forme visuelle, écrite ou audiovisuelle. Cette production finale peut s'insérer dans la réalisation du chef-d'œuvre.

☑ Une trace écrite stabilise les connaissances et mobilise les compétences acquises.

Temps 1 : « La liberté d'expression, c'est quoi ? Qu'est-ce qui la garantit ? »

Ce premier temps est essentiellement oral.

- Le professeur collecte les représentations des élèves sur la « liberté d'expression » en réalisant un nuage de mots.
- Puis il tape simplement « liberté d'expression » sur Internet sur Google (moteur de recherche le plus utilisé par les élèves). On peut lire à droite de l'écran **« la liberté d'expression est le droit reconnu à l'individu de faire connaître le produit de sa propre activité intellectuelle à son entourage »**. Cela permet d'introduire un échange autour de cette première définition et de l'iconographie qui l'accompagne (par exemple : *Pourquoi représenter un personnage qui ne peut pas s'exprimer ? La liberté d'expression existe-t-elle partout dans le monde ?*)
- L'étude de textes fondateurs qui garantissent la liberté d'expression et fondent la **démocratie** permet ensuite de lier les deux notions. La présentation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (article 11) et de la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 19) est effectuée par le professeur. Après la lecture des articles, une réflexion sur les composants d'une démocratie est menée.



Article 11, DDHC - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 19, DUDH - Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.



Le carnet d'enquête.

Un temps est alloué aux élèves pour qu'ils complètent leur carnet d'enquête. L'élève est libre de noter ce qu'il souhaite dans ce « carnet », ce qu'il a compris, retenu de la séance mais aussi ses interrogations.

Temps 2 : La liberté d'expression, est-ce le droit de tout dire ?

Il s'agit ici de s'interroger avec les élèves sur la responsabilité liée à l'usage de la liberté d'expression.

Support : Vidéo de Maxime Nicolle (Fly Rider), visible sur le site *Conspiracy watch*, 24 mars 2019

<https://www.nouvelobs.com/videos/bUOUt4rdoUI.YTB/le-gilet-jaune-maxime-nicolle-s-39-engouffre-dans-la-rumeur-des-enlevements-d-39-enfants-par-des-roms.html>

- 1- **Analyse de la vidéo à l'oral menée par le professeur avec les élèves ou réflexion en autonomie en salle info en suivant une guidance proposée par le professeur.**

Les éléments à relever :

La nature des rumeurs diffusées : Roms, rumeurs, lobby guerre nucléaire.

Sur quoi sont-elles fondées ? : le propos ne repose sur rien de tangible ; le vocabulaire est flou et destiné à impressionner (« derniers jours », « sur Paris », « truc de ouf », « le lobby des lobbies », « c'est chaud ») ; il n'y a de référence à aucune source fiable.

Pourquoi ces rumeurs peuvent-elles avoir un fort impact ? : influence une population à grande échelle (YouTube touche en peu de temps les masses) ; rumeurs qui touchent au sensible ; reposent sur la peur et l'émotion, et non sur le discernement et la réflexion.

Quels risques ces rumeurs font-elles courir ? : elles peuvent entraîner des violences contre des Roms et affaiblir la cohésion sociale.

Est-ce en conformité avec les articles 11 de la DDHC ? : les élèves doivent ici s'interroger sur la mention « l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

- 2- **Après avoir analysé la vidéo, les élèves font une recherche sur la page « Internet responsable » du site éducol (<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/liberte-d-expression-et-ses-limites.html>)**

Ils sont amenés à confronter les propos tenus dans la vidéo avec les règles rappelées par le site pour utiliser de façon responsable sa liberté d'expression.

- Limite 1 - Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui (pour des précisions complémentaires voir les fiches « [Vie privée et internet](#) » et « [Image et vidéo](#) »).
- Limite 2 - Ne pas tenir certains propos interdits par la loi : **l'incitation à la haine raciale**, ethnique ou religieuse, l'apologie de crimes de guerre ou du terrorisme, les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, l'incitation à l'usage de produits stupéfiants, le négationnisme.
- Limite 3 - Ne pas tenir de propos diffamatoires : la diffamation se définit par toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne¹⁴. Il est possible pour se défendre d'une

accusation de diffamation d'invoquer l'exception de vérité^[2], c'est-à-dire de rapporter la preuve de la vérité de ses propos (sauf si la diffamation concerne un élément de la vie privée).

- Limite 4 - Ne pas tenir de propos injurieux : l'injure se définit comme toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.
- Limite 5 - Il existe également des limites spécifiques telles que le secret professionnel, le secret des affaires et le secret défense qui interdisent la publication et la divulgation de certaines informations.
- Limite 6 - Certaines personnes, en raison de la fonction qu'elles occupent, sont tenues à un « devoir de réserve ». C'est le cas des fonctionnaires qui doivent exprimer leurs opinions de façon prudente et mesurée, de manière à ce que l'extériorisation de leurs opinions, notamment politiques, soit conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées. Plus le niveau hiérarchique du fonctionnaire est élevé, plus son obligation de réserve est sévère^[3].

Un exemple de piste de réflexion : Le professeur peut par exemple attirer l'attention des élèves sur la limite n°2.

- 3- Pour compléter la réflexion, les élèves peuvent analyser en groupes quelques articles sur la propagation de la rumeur sur Internet. Voici quelques propositions :

En France, la loi de 1881 sur la liberté de la presse punit déjà « la publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler ». Des faits pouvant être punis d'une amende de 45 000 euros. Cela concerne les informations relayées « par voie de presse ou par tout autre moyen de publication » : le texte, bien qu'ancien, s'applique donc à Internet.

Source : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/01/04/legiferer-sur-les-fausses-informations-en-ligne-les-problemes-que-cela-souleve_5237606_4408996.html (consulté le 03 juin 2020)

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/12/20/les-grosses-pages-facebook-premier-sur-l-intox_5232248_4355770.html

<https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/comment-se-fabrique-et-se-propage-une-fausse-information-sur-le-net-4971024>



- 4- **En fin de séance** : les élèves nourrissent leur réflexion sur leur carnet d'enquête en répondant à la problématique et en s'appuyant sur les références vues en classe.

Temps 3 : Quels risques possibles pour la démocratie si on accepte de « TOUT » dire au nom de la liberté d'expression ?

Dans ce 3^e temps, les élèves approfondissent la réflexion en étudiant plus précisément l'impact d'un dévoiement de la liberté d'expression.

1. Travail en groupes autour de deux thématiques (cf. les deux corpus qui suivent) :

- **Les préjugés au racisme : « les Roms voleurs d'enfants »**
- **Les préjugés à l'antisémitisme : « Les juifs et l'argent »**

Une activité qui peut être différenciée : Chaque groupe traitant une thématique à travers l'analyse d'un corpus documentaire, il est possible de faire varier la composition des corpus sans changer les thèmes (corpus avec des textes plus ou moins longs ou accessibles...). Il est également possible de différencier l'activité en proposant des « enveloppes aides » qui apportent des pistes ou des éléments de réponse pour les élèves les plus en difficulté.

A partir de ces corpus différenciés, la restitution pourrait donner lieu à une confrontation entre les groupes du type world café ou débat mouvant réalisé à partir de leurs analyses.

Quatre questions peuvent guider l'analyse (elles peuvent être les mêmes pour tous les groupes, la différenciation se faisant par le contenu des corpus) : **Quels préjugés ces documents mettent-ils en avant ? D'où viennent ces préjugés ? Quelles conséquences peuvent-ils avoir ? En quoi ces préjugés sont-ils un risque pour la démocratie ?**

2. Mise en commun. Les groupes présentent les résultats de leurs recherches. Les auditeurs ajoutent avec une feuille d'écoute des éléments à leur réflexion dans leur carnet d'enquête. La feuille d'écoute est une fiche distribuée aux élèves qui leur indique les éléments sur lesquels ils doivent concentrer leur attention pendant la restitution.

3. Prolongement avec le professeur : sur la période du régime de Vichy où la France n'est plus une démocratie. Insister également sur le fait que « enlever des droits à certains hommes, c'est aussi menacer le droit de tous les hommes ». Référence aux régimes totalitaires dans l'histoire et aujourd'hui.



- **Un temps est alloué aux élèves pour qu'ils complètent leur carnet d'enquête en lien avec la problématique. Une réflexion pourrait aussi être menée sur le titre du programme : quels liens peut-on faire entre LA / NOS/ MA liberté(s) ? Pourquoi cette énumération utilisant une anaphore ?**

- **Possibilité de faire un lien avec la campagne du gouvernement « Tous unis contre la haine ».**
<https://www.gouvernement.fr/tous-unis-contre-la-haine>

Le professeur peut ouvrir en précisant qu'il n'y a pas que les déclarations publiques (type message sur réseaux sociaux ou « YouTube ») qui sont répréhensibles et qui risquent d'être une menace pour la démocratie. Il y a également les paroles qui peuvent être considérées comme sans conséquence, comme celles des spots publicitaires.

Temps 4 : La tâche finale

En tâche finale complexe : Rédiger un article ou un discours qui définit le concept de liberté d'expression et précise ses limites dans le but de garantir la démocratie (en s'appuyant sur les textes fondateurs et documents analysés en classe).

Le discours pourrait être prononcé par les élèves soit en direct (en leur donnant le temps de répéter en dehors de la classe), soit de manière indirecte en s'enregistrant par exemple (audio et/ou vidéo) ce qui permet également de poursuivre la différenciation des activités.

Remarque : Cette séance permet un lien aisé le programme de lettres en seconde BAC Professionnel « Dire et se faire entendre : jeux et enjeux de la parole »

Autre prolongement possible, en lien avec les lettres : apprendre à décrypter, déconstruire l'information avec l'objet d'étude « S'informer, informer, les circuits de l'information ». Ces objectifs peuvent être poursuivis au fur et à mesure de la séquence en explicitant aux élèves que ce cours d'EMC participe à renforcer des compétences de français et des compétences en histoire (s'approprier des notions, contextualiser...).

Notions-clés :

- ☑ Le monde de l'information : médias ; communication/information/médiatisation ; pluralité des sources ; circulation ; diffusion ; veille informationnelle ...
- ☑ Analyse de l'information : validité des sources ; fait/opinion ; citation ; mise en récit ; rumeur ; infox ; format ; texte/image/son ...
- ☑ Éthique de l'information : objectivité/subjectivité ; liberté d'expression/ censure/propagande ; partage de l'information, déontologie, responsabilité ; charte du journalisme ...

Finalités et enjeux :

- ☑ Se repérer dans un flux de données et en extraire une information.
- ☑ Apprendre à questionner : vérifier les sources, croiser les points de vue, appréhender le processus de construction de l'information. ☑ Produire et diffuser de l'information de manière responsable.

Exemple de corpus :

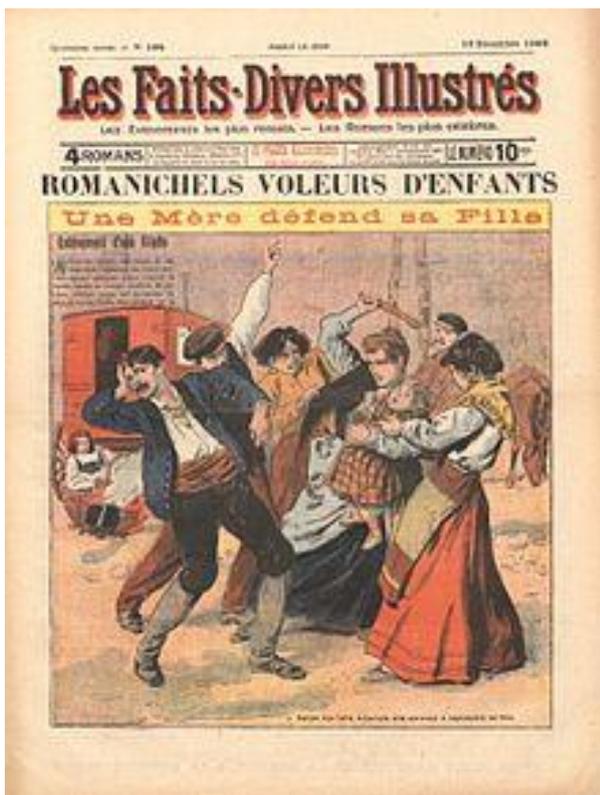
Un préjugé ancien : « Les Roms, voleurs d'enfants »

Bibliographie :

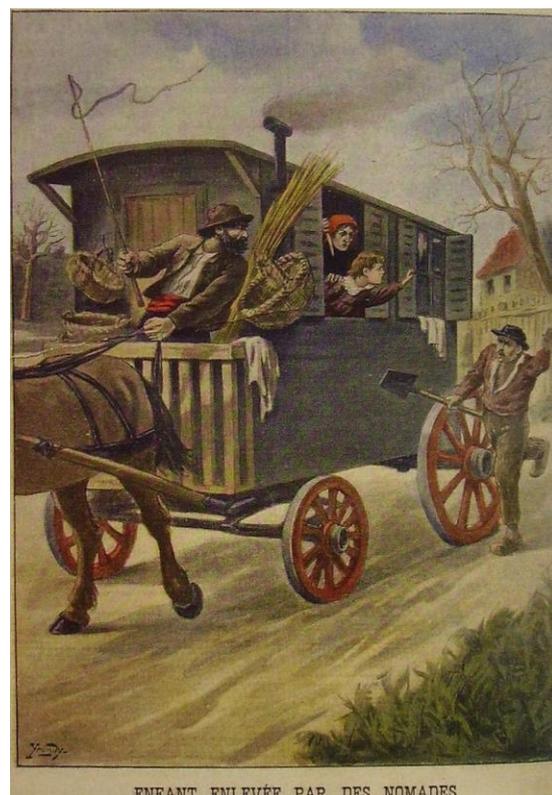
<https://revuelautre.com/editoriaux/violences-racistes-envers-les-roms-edito/> (extraits)

BELDIMAN PAUPESCU Marie, « Violences racistes envers les Roms », *L'autre* revue transculturelle, 5 avril 2019

GAUQUELIN Blaise, « Le génocide oublié des tziganes », *Le Monde*, 3 octobre 2018
(https://www.lemonde.fr/long-format/article/2018/10/03/tziganes-le-genocide-oublie_5363736_5345421.html)



« Une », *Les faits divers illustrés*, 10 décembre 1908.



Le Petit Journal - Supplément illustré, n°585, 2 Février 1902. Source : Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg

Exemple de corpus

Un préjugé ancien : « Les juifs et l'argent »



- Une affiche de propagande antisémite pour l'exposition « Le juif éternel » de 1937 à Munich.

22% des Français approuveraient l'idée qu'il existe un « complot sioniste mondial »
Par La Rédaction | 11 février 2019 | Analyse & décryptage

De toute évidence, ce vieux mythe complotiste a encore un avenir...

« Vous, personnellement, estimez-vous que Dieu donné a plutôt raison ou plutôt tort quand il dit qu'il existe un complot sioniste à l'échelle mondiale ? ». C'est l'une des questions posées dans le cadre d'une enquête d'opinion réalisée par l'Ifop en septembre 2014 sur la persistance des préjugés antisémites dans l'opinion publique française pour le compte de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) [1]. 16% des participants estimaient que le comédien plusieurs fois condamné pour antisémitisme avait, en cette matière, « plutôt raison », 45% « plutôt tort ». 39% ne se prononçaient pas.

En décembre 2018, Conspiracy Watch et la Fondation Jean-Jaurès ont



- Source : <https://www.conspiracywatch.info/22-des-francais-approuveraient-lidee-quil-existe-un-complot-sioniste-mondial.html>

Remarque ! Pour analyser ces deux affiches, les élèves ont besoin d'éléments de compréhension dont ils ne disposent pas forcément. Un travail préalable est donc à mener avec les élèves pour décrypter les différents symboles. Par exemple, sur la photo, le triangle, les noms propres et le terme « sion » doivent être explicités tout comme la nature antisémite de l'affiche qui présente une exposition à Vienne à l'occasion d'une exposition tenue à Munich en 1937.

Pour l'un des groupes, on pourrait envisager une activité de comparaisons d'affiches (3 ou 4) qui permettrait de mettre en lumière quelques caractéristiques de l'imagerie antisémite et quelques contradictions également.

- Vidéo « D'où vient le préjugé sur le juif et l'argent ? », Conspiracy Watch, 22 février 2019

<https://www.conspiracywatch.info/dou-vient-le-prejuge-sur-les-juifs-et-largent.html>

Une piste à exploiter : à partir de ce site, une réflexion pourrait être menée sur la présence de nombreux sites ou rubriques journalistiques qui démontent ces processus. Une piste à travailler avec les élèves : pourquoi chaque journal ou site à vocation journalistique se dote de tels processus ?

Violences racistes envers les juifs et argent affiche propaç 22% des Français approuve D'où vient le préjugé su

Non sécurisé https://www.conspiracywatch.info/dou-vient-le-prejuge-sur-les-juifs-et-largent.html

ACCUEIL ACTUALITÉ ANALYSE, DÉCRYPTAGE IDÉES, OPINIONS HISTOIRE CULTURE DESSINS VIDÉOS

D'où vient le préjugé sur les juifs et l'argent ?
Préjugé sur «Les Juifs et l'argent»

Littérature antisémite

2019

À regarder sur YouTube Partager

LES JUIFS ONT TROP D'INFLUENCE DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES. "

LES JUIFS ONT UN RAPPORT PARTICULIER À L'ARGENT. "

En 2006, le jeune Ilan Halimi a été enlevé et torturé à mort par un gang de la région parisienne. Les malfaiteurs réclamaient à sa famille une rançon de plusieurs centaines de milliers d'euros : ils étaient persuadés qu'Ilan Halimi était riche parce qu'il était juif. Ce n'était pas le cas. Ilan Halimi faisait partie de la classe moyenne. Il travaillait comme vendeur dans un magasin de téléphonie mobile. Quelques années plus tard, en 2014, un homme et une femme habitant à Créteil ont été violemment agressés au motif, là encore, qu'ils étaient juifs et

renseignement sur les «Partitions», Philippe de Villiers veut questionner les «vérités officielles»
6 mars 2019

Sandy Hook : l'état de la justice se resserre autour du complotiste Alex Jones
19 février 2019

Charlie Hebdo revient sur le meeting de Chouard à Toulon à la rencontre des Gilets jaunes
25 janvier 2019

Strasbourg : la honte et la colère de Bruno Studer « face à ceux qui crient au complot d'État »
12 décembre 2018

Le changement climatique : une tactique de la gauche selon le ministre brésilien Ernesto Araújo
22 novembre 2018

Michelle Obama n'a pas oublié les théories du complot propagées sur son époux par Trump
10 novembre 2018

Taper ici pour rechercher

17:44 14/04/2019

➤ <https://www.1jour1actu.com/info-animee/cest-quoi-lantisemitisme-2/>

Une dernière piste en lien avec le programme d'histoire de seconde BAC Professionnel et le sujet d'étude « Circulations, colonisations et révolutions 15^{ème}-18^{ème} siècles »

<https://www.conspiracywatch.info/un-avatar-du-complot-juif-mondial-les-juifs-et-lesclavage-des-noirs.html>

Un avatar du « complot »

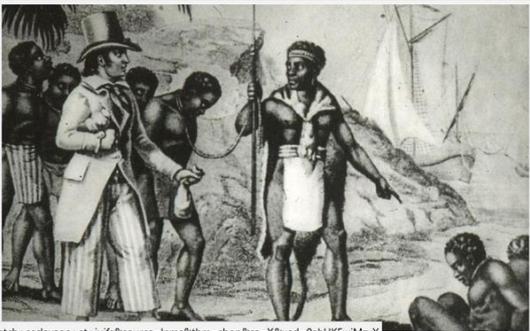
Non sécurisé <https://www.conspiracywatch.info/un-avatar-du-complot-juif-mondial-les-juifs-et-lesclavage-des-noirs.html>

ACCUEIL ACTUALITÉ ANALYSE, DÉCRYPTAGE IDÉES, OPINIONS HISTOIRE CULTURE DESSINS VIDÉOS

Un avatar du « complot juif mondial » : les Juifs et l'esclavage des Noirs

Par Nicolas Bernard | 14 janvier 2019 | Histoire

Les Juifs ont-ils inventé, organisé, profité massivement de l'esclavage des Noirs ? L'accusation, inepte, a été forgée par des suprémacistes américains dans les années soixante, en s'inspirant librement des élucubrations de l'industriel antisémite Henry Ford. Étonnamment, elle sera reprise en 1991 par la « *Nation of Islam* » de Louis Eugene Walcott, dit Louis Farrakhan, dans un ouvrage s'inspirant de la méthodologie négationniste, *The Secret Relationship Between Blacks and Jews*. De là, elle s'implantera en France, propagée par des extrémistes tels que l'« intellectuel » Alain Soral ou l'ancien saltimbanque Dieudonné M'Bala M'Bala. Retour sur un des derniers avatars du « complot juif ».



<https://www.google.fr/search?q=conspiracy+watch+esclavage+et+juifs&source=lnms&tbn=shop&sa=X&ved=0ahUKewIMzvX.com>

CONSPIRACY NEWS

18:02
14/04/2019

Taper ici pour rechercher

EN BREF

- Contre le « mondialisme Rothschild », Bruxelles et la « Partition », Philippe de Villiers veut questionner les « vérités officielles »
6 mars 2019
- Sandy Hook : l'état de la justice se resserre autour du complotiste Alex Jones
19 février 2019
- Charlie Hebdo revient sur le meeting de Chouard à Toulon à la rencontre des Gilets jaunes
25 janvier 2019
- Strasbourg : la honte et la colère de Bruno Studer « face à ceux qui crient au complot d'État »
12 décembre 2018
- Le changement climatique : une tactique de la gauche selon le ministre brésilien Ernesto Araújo
22 novembre 2018
- Michelle Obama n'a pas oublié les théories du complot propagées sur son époux par Trump
10 novembre 2018